



**CONVENTION DE DEVERSEMENT
ORDINAIRE DANS LE RESEAU D'EAUX
USEES ET PLUVIALES**



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

DEMANDEUR	NOM (Raison sociale) Prénom..... N° Rue Code postal : Ville : e-mail : Tel : Propriétaire du bien référencé ci-dessous
ADRESSE D'INTERVENTION	Référence du document d'urbanisme N° PC : Références cadastrales : parcelle N° section zone N° Rue Joindre un plan de masse avec les raccordements

Le demandeur désigné plus haut, sollicite le service des eaux de la commune de Bougnon afin de :

- Se raccorder au réseau d'assainissement unitaire sur ce secteur de la commune au tarif du forfait défini.
- Se raccorder au réseau d'assainissement séparatif sur ce secteur de la commune au tarif du forfait défini.
- La longueur de réseau situé sur le domaine public inférieure à 10 m supérieure à 10 m

Cocher la (ou les) demande(s) correspondante(s)

Le montant du forfait de raccordement est fixé par délibération du 25 octobre 2023 à 750€ pour l'assainissement pour des raccordements inférieurs à 10 mètres; au-delà le prix du mètre linéaire supplémentaire est de 100 €.

Il comprend la mise en place d'un (ou deux) regard(s) en limite de propriété, afin que le demandeur puisse se raccorder au(x) réseau(x).

Fait le :

Signature du propriétaire

Signature du maire